

# Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 16.10.2017

L'an deux mil dix-sept, le 16 Octobre à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de Mr Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	LORPHELIN Jacqueline	P	MASSE Stéphane	P
MOREL Aline	P	HELUIN Pascal	P	ADAM Jean-Marie	P
BEAUDOIN Aurélie	E	DELESQUE Cyrille	P	LEBLANC Isabelle	P
CARPENTIER Jean-Joseph	P	BOUIC Fabienne	P	DELATTRE BUTIN Elodie	A
BARNABE Christian	P	MAILLET Maryline	P	FERAY Patrick	E
FOURNIER Frank	A				

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 10.10.2017

Nombre de conseillers

- en exercice : 16

- Présents : 12

- Votants : 13

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie ADAM

Pouvoirs : - Mme Aurélie BEAUDOIN donne pouvoir à M. Stéphane MASSE

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11.09.2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11.09.2017.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour en y incluant le point suivant :

- Décision Modificative de budget afin de régler les factures de la Marbrerie BOUCHER

Le Conseil Municipal accepte cette modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour.

## - Communications du Maire

1) PACS (Pacte Civil de Solidarité) : à compter du 01.11.2017, les communes, ainsi que les notaires, auront la charge des PACS en lieu et place des tribunaux d'instance. Mme LETELLIER a suivi une formation le 22.09.2017. Seuls les administrés de la commune pourront se pacser à Bacqueville en Caux, sur rendez-vous et en semaine. Monsieur le Maire propose qu'un livre soit remis aux couples pacés comme cela se fait pour les couples mariés. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

2) SODINEUF : Monsieur le Maire est Administrateur au sein de SODINEUF depuis 2001, succédant à M. SAVOYE. Les règles fixées aujourd'hui par Action Logement, qui a regroupé tous les collecteurs de 1% logement, ont limité l'âge des administrateurs à 70 ans. Ainsi, Monsieur le Maire ne peut plus être maintenu dans ses fonctions.

3) Maison Médicale - EPIFAJ : la propriétaire du terrain prévu pour l'implantation de la future maison médicale n'est pas vendeuse. Monsieur le Maire a adressé un courrier à Monsieur le Président du Pays Dieppois Terroir de Caux afin de solliciter son soutien dans les futures négociations avec la dite propriétaire. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se rapprocher également de l'EPFN.

4) Invitation de Monsieur le Député : M. BATUT se propose de rencontrer les membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal accepte et propose de convier d'autres communes à cette réunion.

5) Concours Villes et Villages fleuris : la commune n'a pas remporté de prix cette année.

6) Planning 2018 d'occupation des salles : la réunion a eu lieu le 05.10.2017. Une dizaine d'associations était présente.

7) Rue des Martel : un devis a été demandé à l'entreprise EBTP - LHOTELLIER pour l'aménagement et la mise en sécurité de la station de relevage de la Rue des Martel avec reprofilage : 24 456.96 € TTC. Une 2<sup>ème</sup> proposition sans reprofilage a été demandée : 16 428.48 € TTC. Le Conseil Municipal souhaite que ce dossier soit traité par la Commission « Travaux : Voiries, Cimetières ».

8) Monsieur le Maire rappelle aux associations Bacquevillaises de prévoir leurs demandes d'équipements (appel à projet / devis) pour le début d'année 2018 afin de pouvoir bénéficier de subventions de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

9) Communauté de Communes Terroir de Caux : deux containers vont être mis à disposition de chaque famille Bacquevillaise courant novembre 2017 (une pour les déchets non recyclables et une pour le recyclage sauf verre). La distribution de ces containers est à la charge de la commune. Un ramassage sera réalisé une semaine sur deux pour chaque catégorie de déchets. Le Conseil Municipal souhaite qu'il y ait un ramassage toutes les semaines les mois d'été.

10) Forains : Monsieur le Trésorier a informé Monsieur le Maire que de nombreux titres émis à l'encontre des forains correspondant aux droits de places n'ont pas été réglés, depuis plusieurs années.

#### **- Communauté de Communes Terroir de Caux - Rapport de la CLECT du 21.09.2017**

Monsieur le Maire expose que la commission d'Evaluation des Transferts des Charges s'est réunie le 21.09.2017 :

- afin de déterminer le montant des Attributions de compensation pour les 25 communes qui appartenaient à l'ancienne Communauté de communes des Trois Rivières ainsi que les trois communes de la CDC du Bosc d'Eawy, Bracquetuit, Cressy et Cropus, lesquelles étaient en fiscalité additionnelle

- et se prononcer sur la suppression, à compter de 2017, de l'attribution de compensation négative 2003 pour 16 communes des ex CDC Saône et Vienne et Varenne et Scie.

Il appartient aux communes membres, dans un délai de trois mois à compter de la notification, de se prononcer sur ce rapport.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-APPROUVE à l'unanimité le rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de charges en date du 21.09.2017.

#### **- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise**

Le Centre de Gestion de la Seine Maritime (CDG76) a organisé, durant le 1<sup>er</sup> semestre 2017, les épreuves écrites et orales de l'examen professionnel d'accès au grade d'Agent de Maîtrise territorial au titre de la promotion interne.

Mme Karine BEAUPERE a été déclarée admise par les membres du jury. Toutefois, la réussite à cet examen ne vaut pas inscription sur la liste d'aptitude. En effet, la nomination au grade d'agent de Maîtrise au titre de la promotion interne est soumise à l'inscription préalable par le CDG76 des lauréats sur la liste d'aptitude d'accès au grade, sous réserve que l'agent remplisse les conditions statutaires et ce, dans la limite des postes autorisés, au regard des quotas réglementaires et sous réserve d'une proposition de Monsieur le Maire.

Ainsi, un dossier au titre de la promotion interne devra être déposé pour l'année 2018 et une délibération créant le poste d'agent de Maîtrise devra être prise si Monsieur le Maire décide de nommer Mme Karine BEAUPERE et que cette dernière est inscrite sur la liste d'aptitude dressée par le CDG76.

Le Conseil Municipal félicite Mme Karine BEAUPERE de sa réussite à l'examen professionnel d'Agent de Maîtrise.

## **- CDG 76 - Contrat groupe d'assurance collective (prévoyance)**

Le CDG76 va lancer une consultation concernant le contrat groupe d'assurance collective (prise en charge des frais de personnel en cas de maladie, invalidité, décès, maternité, congé longue maladie, accident de travail...). Actuellement, c'est AXA qui détient ce contrat sur la commune. Le CDG76 propose au Conseil Municipal de participer à cette consultation avec prise d'effet au 01.01.2019 et précise que cela n'engage pas la commune de manière définitive. En effet, chaque collectivité reste libre, à l'issue de la mise en concurrence, de souscrire ou non le contrat. Le Conseil Municipal décide de participer à cette consultation. M. ADAM propose que l'assurance maladie collective soit intégrée dans le devis.

## **- Commission « Travaux - Bâtiments »**

1) Mise en conformité et amélioration énergétique de la Mairie : le Cabinet En Act a commencé le relevé de l'existant le 11.10.2017 et doit revenir cette semaine pour faire le relevé des étages.

2) Vestiaires du Tennis : le projet d'environ 70 m<sup>2</sup> en structure bois a été présenté au Club de Tennis qui a émis un avis favorable. Le Cabinet En Act va préparer une esquisse qui sera présentée lors d'une prochaine réunion. La commission confirme que la commune prend en charge le hors d'eau hors d'air et que le club se charge de l'aménagement intérieur, avec un droit de regard de la commune notamment concernant la protection Hydro des douches et le respect des normes « handicapé ». Ce projet sera inscrit au budget 2018. Le Conseil Municipal valide le plan proposé par En Act pour le dépôt du Permis de Construire et demande que l'étude des financements soit lancée.

3) Local fracturé - Stade de Football : le clin a été posé. Les travaux suivants restent à réaliser : 12 m de gouttières, dépose et repose des tuiles, pose de gravelle pour drainage en pied de bardage, peinture de la porte de garage.

4) Gendarmerie : les travaux sont terminés. Toutefois, le changement du carrelage restera à prévoir.

5) Démoussage : les toitures de la Gendarmerie et de la caserne des pompiers ont été nettoyées. La pose d'hydrofuge et de peinture seront à réaliser en Mars / Avril 2018. M. CARPENTIER informe le Conseil Municipal d'une fuite au niveau de la toiture de la caserne des pompiers.

6) Eglise de Bacqueville : l'entreprise BODET a réalisé la visite annuelle des églises de la commune le 20.09.2017. Suite à cette visite, un devis a été demandé pour le remplacement du battant de la plus grosse cloche et le changement des contacteurs de puissance des tintements 2 et 3 de l'église Saint Pierre de Bacqueville : 2 999,20 e TTC. Le Conseil Municipal demande que cette dépense soit inscrite au Budget 2018.

7) Vitrail cassé Eglise de Bacqueville : la Commission n'a pas réussi à joindre l'entreprise DELAMOTTE RAMEAU malgré de nombreux appels. Le Conseil Municipal demande qu'une autre entreprise soit contactée, et propose l'utilisation d'un drone afin d'éviter le coût de location d'une nacelle. M. BARNABE signale que la rigole afin d'éviter la stagnation d'eau devant la porte de l'église et le déplacement des plaques n'ont toujours pas été réalisés.

8) Local technique - Route de Pierreville : l'entreprise DELAMOTTE va être contactée afin de revoir l'isolation initialement prévue, suite à la tempête de janvier 2017. M. MASSE sollicite la commission pour la création d'un local de stockage.

## **- Commission « Travaux - Voiries, Cimetières »**

1) La Poste : problème d'évacuation des eaux pluviales. Un manque de pente provoque des inondations régulières au sous-sol, et particulièrement en zone chaufferie. Le Conseil Municipal propose la mise en place d'une pompe et transfère ce dossier à la commission « Travaux - Bâtiments ».

2) Bibliothèque : demande la sécurisation du jardin suite à intrusions. Un devis sera demandé pour la mise en place d'une clôture et d'un portail.

3) SDE 76 : les travaux Rue du Tilleul et Impasse de la Fontaine sont en phase terminale, ne reste plus que les enrobés. Ceux de la Rue de l'Eglise également. Ceux de la Rue du Bouloir ont débuté ce jour et ceux de la Rue du Président Coty commenceront fin octobre 2017 sur le projet initial.

Concernant le problème de la haie endommagée de la propriété de M. LORPHELIN, Rue du Tilleul, CEGELEC va mandater un huissier : si la haie meurt au cours des deux années à venir, CEGELEC la remboursera.

4) Columbarium : le marbrier est intervenu afin de le redresser.

5) M. BARNABE signale que l'entretien des espaces verts en la Résidence La Croix Mangea Là et EPIFAJ n'est pas réalisé.

#### **- Commission « Eau, Assainissement et Urbanisme »**

1) Diagnostic du réseau d'assainissement de la commune : la réunion de lancement de l'étude a eu lieu le 05.10.2017 en présence du bureau d'études EGIS et de l'assistant à Maitre d'Ouvrage CAD'EN. Le but de l'étude est de réaliser une hiérarchisation des disfonctionnement afin de proposer une programmation des travaux à réaliser. Des campagnes de mesures seront réalisées. La prochaine réunion est prévue le 14.12.2017 à 9h30.

2) Réhabilitation du réseau d'assainissement de la Rue du Varvot : la réunion de lancement a eu lieu le 12.10.2017 en présence de l'entreprise SADE, du Maitre d'œuvre SOGETI et de l'assistant à Maitre d'Ouvrage CAD'EN. Le but des travaux est de réaliser un chemisage de la canalisation par l'intérieur et la remise en état de la voirie. Pendant le mois de préparation, SADE devra procéder à l'inspection télévisée de la canalisation et faire toutes les demandes d'arrêtés et le repérage de l'ensemble des réseaux (demandes à faire auprès des différents concessionnaires). La réunion de fin de préparation est programmée le 10.11.2017 à 14h.

3) Revitalisation du Centre Bourg - Etude pré-opérationnelle : le bureau d'études Quartier Libre est attributaire du marché concernant la mission « pré-étude opérationnelle - revitalisation du centre bourg ». La réunion de lancement est programmée le 09.11.2017 à 9h30.

4) STEP : un point financier a été fait le 12.10.2017 en présence de SOGEA, SOGETI et CAD'EN. Les comptes sont équilibrés. Il sera toutefois nécessaire de passer un avenant technique avec SOGEA, avenant qui sera proposé lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire souhaite souligner le professionnalisme de CAD'EN et SOGETI dans le suivi du dossier jusqu'à la fin, face aux allégations injustifiées de SOGEA. L'inauguration de la Station d'Epuration et de la Rue du Varvot sera faite au printemps 2018.

#### **- Commission « Foires - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture »**

1) Marché de Noël : il aura lieu le 09.12.2017 de 10h à 20h. Le prix est fixé à 15 € l'emplacement de 2.20 m, et gratuit pour les associations Bacquevillaises. Le père Noël sera présent et des photos seront faites avec les enfants présents qui le souhaitent. Les pompiers organisent le même jour le lavage des véhicules au profit du Téléthon. Le Conseil Municipal demande que contact soit pris pour demander un changement de date afin d'éviter tout problème de stationnement.

2) Prêt de Bancs et tables : le règlement sera donné à chaque location. La Commission propose que M. DILARD remplace M. BOUIC pour la remise et la reprise des tables et bancs (en binôme avec M. CARPENTIER). Le Conseil Municipal valide cette proposition.

3) Cirque : le cirque initialement prévu n'existant plus, c'est le cirque FRANKY qui s'est installé sur la commune et a réalisé un peu plus de 100 entrées.

4) Demande d'installation - camion d'outillage : le 29.10.2017 de 9h à 18h puis, le 13.03.2018 et le 08.05.2018 de 16h à 18h30.

5) Décorations de Noël : achat de nouvelles décorations de rue et de linaires de tubes lumineux pour 2 675.64 € TTC. Monsieur le Maire propose que la pose des décorations débute dès le 27.11.2017.

6) Fête foraine : celle-ci débutera le 01.11.2017. Monsieur le Trésorier a informé Monsieur le Maire que nombreux forains n'ont pas réglé les droits de place, et cela depuis plusieurs années. La commission va aller à leur rencontre.

7) Marché du mercredi 01.11.2017 : le personnel ne travaillant pas ce jour, il sera demandé aux camelots de ramasser et d'emporter leurs débris.

#### **- Commission « Cadre de vie - Environnement - Fleurissement - Jumelage »**

1) Concours des maisons fleuries : 26 maisons ont été recensées, et 10 lauréats sont retenus. La remise des récompenses sera faite à l'occasion des vœux du Maire 2018.

2) Echange Scharnebeck : 56 personnes ont été reçues dans 27 familles. Le comité de jumelage remercie la commune pour le verre de l'amitié offert.

3) Implication de la Commission dans le nouveau plan de fleurissement de la commune : du fait de la suppression des contrats aidés par l'Etat et de la non reconduction de ceux actuellement en cours, il est nécessaire de revoir le plan de fleurissement de la commune. Une réunion sera organisée en présence de Mme Karine BEAUPERE afin de travailler sur la nouvelle organisation à mettre en place afin de réduire la charge de travail et le coût.

M. Pascal HELUIN souhaite intégrer cette commission. Le Conseil Municipal donne son accord.

#### **- Commission « Logement »**

1) Visite des logements : la commission a réalisé la visite de certains logements le 23.09.2017. Etat des lieux :

- Logement M. DUFILS : WC à changer pour mise en place d'un WC surélevé, manque d'entretien général.
- Logement Mme PESQUET : carrelage de la cuisine cassé, fenêtres à changer, cage d'escalier à refaire.
- Logement Mme LEFEBVRE : fenêtres à changer, cage d'escalier à refaire.
- Logement M. DRAGEE : fenêtres à changer.
- Logement M. LABSOLU : radiateur de la salle de bain, électricité.
- Logements M. CATEL et M. LANGLOIS : volets, gravelle.
- Presbytère : finir la couverture, 16 fenêtres à changer, rosiers à couper, gouttières.
- Logement M. PETIT : changer le bac de douche, l'évier et le robinet de la cuisine, électricité.
- Logement Mme DRAGEE : plancher, couverture, évier et robinet.
- Logement Mme LABOULLE : garde-corps à refaire, gouttières, fuite fenêtre de la salle, écoulement salle de bain.

2) Mise en location du logement sis Place du Général de Gaulle - La Poste :

M. Frédéric BIZET sera locataire du logement sis Place du Général de Gaulle - La Poste - 76730 Bacqueville en Caux, à compter du 01.11.2017.

Cet appartement d'une surface de 97.41 m<sup>2</sup>, comprend : un hall d'entrée, un couloir, une cuisine, un séjour, 3 chambres, une salle de bain et un WC.

Le montant du loyer, payable d'avance, est fixé à 491.09 € par mois charges comprises.

Le bail sera établi par Me GIORGI, notaire à Bacqueville en Caux, en présence de Monsieur le Maire ou de Mme Aline MOREL, Adjointe au Maire, à qui Monsieur le Maire donne tout pouvoir pour signer le dit bail.

L'état des lieux sera réalisé par Me AUBERT, Huissier de justice à Auffay.

Un dépôt de garantie d'un mois ainsi qu'un garant seront demandés au locataire à la signature du bail. Les frais de bail seront supportés à hauteur de 50% par le locataire et à hauteur de 50% par la commune.

3) Résidence Jean Poulain : le logement n°19 a été attribué par SODINEUF à M. LAPERSONNE (en remplacement de Mme Magniolya GUERACH).

4) Logement Ancienne école de Pierreville : le locataire libère le logement le 31.10.2017. Monsieur le Maire a rendez-vous le 18.10.2017 afin de discuter des arriérés de loyers en cours.

### **- Décision Modificative de budget afin de régler les factures de la Marbrerie BOUCHER**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la décision modificative de budget suivante afin de régler les factures de la Marbrerie BOUCHER à l'investissement :

Chapitre 23 Immobilisations en cours	
Article 2313 Constructions	- 15 000 €
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	
Article 2116 Cimetières	+ 15 000 €

### **- Questions diverses**

1) L'AMCB remercie le Conseil Municipal pour la subvention attribuée.

2) Noces de Diamant (60 ans) de M. et Mme LORPHELIN, le 21.10.2017 à 15h, Salle de réunions de la Mairie.

3) M. Jean-Joseph CARPENTIER - Caserne des pompiers : demande de barrières avec panneaux interdiction de stationner et demande de rendez-vous avec Monsieur le Maire.

4) M. Jean-Marie ADAM : le bulletin municipal a été distribué. Le site internet est actif, 70 articles sont parus au cours des 6 derniers mois.

5) Repas des anciens du 07.10.2017 - CCAS : 140 convives étaient présents. Remerciements aux membres du CCAS, du Conseil Municipal et aux bénévoles pour leur aide.

6) Prochaines réunions de Conseil Municipal : les 13.11.2017 et 18.12.2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.